

**Règlement du jeu concours « Cours d'été 2026 – École du Louvre »**

**Article 1 – Organisation**

L'École du Louvre organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Cours d'été 2026 – École du Louvre », du 15 juin 2026 à 17h au 29 juin 2026 à minuit, sur sa page officielle Instagram.

**Article 2 – Conditions de participation**

La participation est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France ou à l'international, à l'exception des personnes disposant d'un accès déjà gratuit aux cours dans le cadre de leur activité professionnelle à l'École du Louvre.

Les participants doivent :

1. Aimer la publication dédiée au concours sur le réseau social de leur choix.
2. Commenter cette publication en taguant une personne de leur choix.
3. Être abonnés au compte de l'École du Louvre sur le réseau social où ils participent.

**Limitations :**

- Une seule participation par personne est autorisée (un commentaire = une participation).
- Toute participation non conforme à ces conditions sera considérée comme nulle.

**Article 3 – Modalités du concours**

Le concours consiste à effectuer un tirage au sort parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions de participation.

- Date du début du jeu concours : 15 juin 2026 à 17h
- Date de clôture de participations et du tirage au sort : 29 juin 2026
- Annonce du gagnant : Le gagnant sera contacté par message privé sur le réseau social utilisé pour le concours. Avec son accord, son nom ou pseudo pourra être publié en commentaire ou en story.

**Article 4 – Dotation**

Le gagnant recevra :

- Un accès gratuit à un cycle de cours d'été 2026 en replay, au choix parmi les 14 cycles proposés.

**Conditions liées au lot :**

- Le lot est nominatif et non cessible.
- Il ne pourra donner lieu à aucune contrepartie financière ou à une remise en argent.
- Aucun échange ou remplacement du lot ne sera possible.

#### **Article 5 – Responsabilité**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'École du Louvre ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de retard de la participation, de problèmes techniques liés à Internet ou aux réseaux sociaux, ou de toute difficulté indépendante de sa volonté.

#### **Article 6 – Protection des données personnelles**

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont destinées exclusivement à l'École du Louvre et seront utilisées pour la gestion du concours, l'attribution du lot et, le cas échéant, l'annonce du gagnant.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en contactant [dpo@ecoledulouvre.fr](mailto:dpo@ecoledulouvre.fr).

#### **Article 7 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, qui est consultable gratuitement sur le site ou sur demande par courrier à l'adresse de l'École du Louvre.

#### **Article 8 – Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.